

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 13 décembre 2021

N° 311/12/2021 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE DANS LE CADRE DU FCIE A LA SOCIETE  
AQUACOSY DEVELOPPEMENT

*L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à l'Espace VALOREM 95 Grande Rue Sapiac à Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 décembre 2021.*

**Présents Titulaires** : 43

Mesdames, Messieurs, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel de LABRIOLLE, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir** : 2

Mesdames, Messieurs, Jean-Martial DEJEAN à Khalid LAABID, Stéphane GONZALEZ à Arnaud HILION.

**Absents Excusés** : 3

Madame, Messieurs, Mathieu ALBERT, Michel CORNILLE, Lucie FOURNEL.

**Monsieur Thierry DEVILLE donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

La société AQUACOSY DEVELOPPEMENT, créée le 16/01/2020 par Pierre AUBIGNAC à Montauban au 1789 Chemin de Ceinture, a pour objet le conseil et la réalisation d'études sur l'hydroponie, la phytoépuration, la bioponie, l'aroponie et l'aquaponie.

Son innovation consiste dans la conception et le développement d'une solution globale pour l'exploitation de fruitiers en agroécologie hors-sol. Cette innovation porte à la fois sur une recherche de solutions favorisant une plus large diffusion de ce procédé sur le marché européen et africain, ainsi que sur la recherche de modèles plus économes en ressources.

Ce projet agroécologique représente un investissement de 114 500€. La société a un fort besoin d'investissement en R&D et en acquisition de matériel d'essai pour son laboratoire de recherche. Constituée sous la forme d'un bureau d'étude, cette société vise les porteurs de projets privés, les collectivités publiques ainsi que les grands groupes nationaux et internationaux pour diffuser sa solution.

La société entend créer un emploi entre la 2e et 3e année d'activité pour accompagner son projet de développement.

Afin de réaliser ce projet, l'entreprise a sollicité le Grand Montauban pour accélérer son développement et la commercialisation de sa solution sur le marché national et international.

Aussi, le Grand Montauban, par délibération n°187 du 22 octobre 2014, a adopté la modification du règlement des aides à l'entrepris, par la signature d'une convention d'application du Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de la Recherche entre le Conseil Régional et le Grand Montauban. Désormais, le Grand Montauban peut intervenir sur les investissements immobiliers et matériels, sur les projets d'innovation individuels et collectifs dans le cadre d'appels à projets, et sur l'aide au conseil stratégique.

Vu la délibération n° 72/04/2021 du 08 avril 2021 portant « Appel à projet Start-Up Grand Montauban »,

Dans la mesure où il est possible d'aider au maximum à hauteur de 45% de l'investissement éligible, plafonné à 100 000€, il a été prévu :

Aide du FCIE Grand Montauban, sur l'investissement d'innovation et de développement : 30 000€

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 30 novembre 2021,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- accorder une aide à l'entreprise AQUACOSY DEVELOPPEMENT d'un montant de 30 000 € dans le cadre de son investissement d'innovation,
- autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'engagement avec l'entreprise AQUACOSY DEVELOPPEMENT, telle qu'annexée à la présente.

Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**15 DEC. 2021**

De sa publication et/ou affichage le :

**15 DEC. 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 13 décembre 2021

Le Président,  
Thierry DEVILLE

